

## LANCEMENT À PARIS DES SCOOTERS ÉLECTRIQUES EN LIBRE SERVICE



### APRÈS 7 MOIS D'EXPÉRIMENTATION, CITYSCOOT OUVRE SON SERVICE LE 21 JUIN 2016

Cityscoot lance **mardi 21 juin 2016** à Paris son service de location de scooters électriques en libre accès avec **150 scooters électriques** répartis dans une zone de 33km<sup>2</sup> au cœur de la capitale. La flotte sera progressivement portée à **1000 scooters dans Paris intra-muros, d'ici le premier trimestre 2017**.

Depuis la conférence de Presse qui avait marqué l'année dernière le lancement de la phase d'expérimentation, la **Maire de Paris n'a cessé d'apporter son soutien officiel** à ce projet totalement privé. En effet, ce nouveau mode de déplacement contribuera à désengorger la ville, la rendre moins bruyante et moins polluée.

L'expérimentation, menée pendant sept mois avec une cinquantaine de scooters, a permis à Cityscoot de tirer des enseignements précieux grâce aux remontées de plus d'un millier d'utilisateurs. Leurs commentaires, spontanés ou récoltés par le biais de sondages, auront conduit Cityscoot à faire évoluer le parcours client et perfectionner la technologie embarquée à bord de ses scooters, afin d'offrir une expérience toujours plus fluide.

### PAS DE BORNES NI DE PLACES DÉDIÉES

Le système de réservation développé par Cityscoot est totalement innovant et entièrement connecté : **pas de clef, pas de carte magnétique, pas de borne de réservation ni de recharge...**

Grâce à l'application Cityscoot installée sur leur smartphone (Android et iPhone), les utilisateurs peuvent localiser un scooter disponible, visualiser son autonomie et le réserver gratuitement pendant 10 minutes, le temps de se rendre au scooter.

Un code à quatre chiffres reçu via l'application permet de déverrouiller le scooter. Pour terminer sa location, il suffit de le garer au sein de la Zone Cityscoot sur une place publique autorisée aux 2 Roues Motorisés. L'utilisateur ne se préoccupe jamais de recharger le scooter : l'équipe de maintenance Cityscoot se charge de remplacer les batteries vides par des pleines.

Un casque homologué, ajustable au tour de tête de l'utilisateur, est à sa disposition sous la selle avec des charlottes à usage unique pour l'hygiène.

### **AU CŒUR DE PARIS, 7 JOURS SUR 7, DE 7H À 23H**

Les Cityscoot sont disponibles à la location **7 jours sur 7 de 7h à 23h**. Ils sont répartis dans la « Zone Cityscoot », qui définit les quartiers de Paris dans lesquels les scooters peuvent être loués puis restitués sur des places publiques autorisées aux 2 Roues Motorisés. Les utilisateurs sont néanmoins libres de rouler et de s'arrêter temporairement à l'intérieur ou à l'extérieur de la Zone Cityscoot. Celle-ci couvre déjà un tiers de Paris intra-muros (**carte consultable ici** : <http://bit.ly/28vve5a>) et est amenée à s'étendre progressivement à l'ensemble de la capitale.

### **INSCRIPTION EN LIGNE GRATUITE**

Le service Cityscoot est accessible à toute **personne majeure**.

L'inscription se fait **gratuitement** en ligne sur le site cityscoot.eu. Pour créer son compte, la personne doit renseigner ses coordonnées personnelles, enregistrer une carte bancaire, télécharger une pièce d'identité et si nécessaire son permis de conduire :

- Si la personne est **née avant le 1er janvier 1988** : le permis de conduire n'est pas nécessaire.
- Si la personne est **née après le 31 décembre 1987** : elle doit être titulaire d'un permis de conduire français ou délivré dans l'Union Européenne de type A, A1, A2, B ou BSR (permis AM), en cours de validité.

### **INITIATIONS GRATUITES**

Cityscoot propose aux utilisateurs n'ayant pas d'expérience de conduite d'un deux-roues motorisé en ville, de **participer gratuitement à des initiations de prise en main dispensées par des professionnels de la conduite** en moto-école, afin d'assurer au mieux la sécurité des usagers.

### **PAIEMENT A L'USAGE**

Pas d'abonnement, pas d'engagement. La location d'un Cityscoot est facturée **à la minute, dès la première minute, sans temps minimal imposé**. La location démarre après avoir composé le code sur le clavier du scooter, et s'achève à la restitution de celui-ci.

### **CityMoover**

C'est le Tarif de base, accessible dès l'inscription. Il est de 0,28€ TTC par minute.

## CityRider

Les usagers les plus fréquents peuvent **acheter des packs de minutes à l'avance** afin de bénéficier de réductions avantageuses.

Deux packs sont disponibles :

- **CityRider100** : 100 minutes pour 25€ TTC (soit 0,25€ TTC par minute)
- **CityRider500** : 500 minutes pour 100€ TTC (soit 0,20€ TTC par minute)

Les utilisateurs peuvent acheter autant de packs qu'ils le souhaitent : les minutes prépayées se cumulent et peuvent être utilisées sans limite de temps. A épuisement de celles-ci, le tarif CityMoover s'appliquera automatiquement.

## **SCOOTER ÉLECTRIQUE URBAIN**

Le Cityscoot est un scooter électrique de catégorie L1e (équivalent à un modèle thermique 50cc), dont la **vitesse est limitée pour un usage urbain à 45km/h**. Grâce à son centre de gravité bas et son moteur électrique innovant, le Cityscoot est facile à manier et procure un véritable plaisir de conduite en silence. **Fabriqué en Europe**, le Cityscoot est une référence en termes de **sécurité**, de **fiabilité** et de **robustesse**.

## **ALLIANZ FRANCE, PARTENAIRE ASSUREUR DE CITYSCOOT**

En cas de vol ou de dommage, c'est l'assurance souscrite par Cityscoot auprès d'**Allianz France** qui entre en jeu. Ainsi, **le conducteur est intégralement couvert** durant toute la durée de location du scooter. Cette **assurance tous risques**, incluse dans le prix de location facturé à la minute, est automatiquement souscrite lors de la transaction, sans formalité à accomplir. En cas de panne ou d'accident, les services d'assistance de Mondial Assistance France interviennent 24h/24 et 7j/7.

## **A PROPOS DE CITYSCOOT**

Cityscoot est une entreprise privée créée en mars 2014. Depuis sa création, elle a déjà investi plus d'un million d'euros dans le développement de sa technologie propriétaire, notamment avec le soutien de BPI France et de la Région Île de France.

Cityscoot vise 5000 utilisateurs dès le premier mois d'exploitation et prévoit de décupler ce nombre avec l'agrandissement de la flotte de scooters. Paris est la première ville à bénéficier de ce nouveau service. Cityscoot envisage de dupliquer ce modèle à d'autres villes françaises et européennes dans les années à venir.

Cityscoot est membre de l'AVEM, de l'AVERE et de PÔLE MOV'EO.

---

### **Contact Presse :**

Vincent Bustarret - [presse@cityscoot.eu](mailto:presse@cityscoot.eu) - 06 70 17 74 82

Informations et inscriptions sur [www.cityscoot.eu](http://www.cityscoot.eu)

Retrouvez toute notre actualité sur [Facebook](#) & [@cityscootparis](#)

